

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE
LAURE-MINERVOIS

N° PV : 3 / 2011

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze et le vingt avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervoises dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean LOUBAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2011

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT	X				
Emile RAGGINI	X				
André CARBONNEL	X				
Geneviève FOURNIL	X				
Guillaume BOU		X	Bernard GRACIA	X	
Christian CAMPOY	X				
Marc LLANAS		X	Emile RAGGINI	X	
Ginette NAVARRO	X				
Nicole GIORGINO		X	Julien BRIANC	X	
Géraldine GAY	X				
Julien BRIANC	X				
Stéphane ALLIER		X			
Bernard GRACIA	X				
Jean-François RUIZ		X			
Régis VIE			(démissionnaire)		
TOTAL	14	9	5	3	
Quorum:	8	oui	Nombre de voix:	12	

Mme Geneviève FOURNIL a été élu(e) secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Maire, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil Municipal du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

-
 -
 -
- } (cf. détails en fin de document)

Il fait également le point sur les dégâts causés par la tempête de la fin de semaine et sur la situation de certains foyers encore privés d'électricité.

La préfecture a été informée de ce premier bilan.

3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Sur rapport de Monsieur le Maire, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

• FINANCES :

1. Budgets primitifs pour l'exercice 2011 :
 - a. Budget général (M14)
 - b. Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement (M49)

• QUESTIONS DIVERSES :

1. Rapport des groupes de travail.

4) DECISIONS

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2011

Pour l'année 2011, la proposition de budget primitif de la commune se chiffre à 2105451.89€ La section de fonctionnement s'élèverait à 1253602.58€ et la section d'investissement à 851849.31€

Le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement présenterait un montant global de 1115497.50€ dont 43438.06€ pour la section d'exploitation et 1072059.44€ en investissement.

Les tableaux qui suivent synthétisent dans les vues d'ensemble des différents budgets, les chapitres comptables qui ont été validés par la commission des finances.

BUDGET GENERAL 2011**BUDGET PRIMITIF 2011****STRUCTURE ET RATIOS**

DEPENSES				RECETTES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
EQUILIBRE BUDGETAIRE							
CHAP	LIBELLE	CREDITS	TAUX	CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX
			0,00%				0,00%
11	Charges générales	219000.00	10.40%	70	Produits des services	1565.00	0.07%
6288	Autres services ext.	55582.72	2.64%	72	Travaux en régie	25000.00	1.19%
12	Charges de perso.	48832.82	23.19%	7311	Contributions directes	511178.00	24.28%
14	Comp. TPU	35050,00	1.66%	73	Autres taxes	71256.50	3.38%
			0,00%				0,00%
65	Autres charges	125570.14	5.96%				0,00%
	(Elus, cotis., subv)		0,00%	74	Dotations & Particip	365845.20	17.38%
			0,00%				0,00%
66	Charges financ.	24499.95	1.16%	75	Autres produits	28860.49	1.37%
			0,00%				0,00%
67	Charges exception	5500,00	0,26%	76	Produits financiers	0,00	0,00%
			0,00%				0,00%
0,22	Dépenses imprévues	70000,00	3.32%	77	Produits exception.	53194.12	2.53%
			0,00%				0,00%
0,23	Transfert	230076.95	10.93%	0,13	Atténuation charges	26647.53	1,27%
0,42	Prov. / Dotations	0,00	0,00%	0,42	Reprise /Provisions	0,00	0,00%
0,02	Déficit antérieur	0,00	0,00%	0,02	Résultats affectés	170055.14	8.08%
	TOTAL	1253602.58	59.54%		TOTAL	1253602.58	59.54%

SECTION D'INVESTISSEMENT

EQUILIBRE BUDGETAIRE

			0,00%	10223	T.L.E	20006.00	0,95%
16	Remb. capital	62240.18	2.96%	10222	FCTVA	50078.51	2.38%
			0,00%	1068	Affectation N-1	204834.86	9.73%
20	Frais d'études		0,00%	13	Subventions	126236.97	6.00%
21	Immo. Corporelles		0,00%	2031	O.O.B	0.00	0.00%
23	Immob. en cours		0,00%	16	Créances / Prêts	100000.00	4.75%
	Ss-total opérations	753772.12	35.80%	16873	O.O.B / op. 020	120616.02	5.73%
27	Créances	1300.00	0.06%	R024	Ventes		0.00%
2031	Réserves	0,00	0,00%	0,21	Transfert	230076.95	10.93%
0,01	Déficit antérieur	34537.01	1.64%	0,01	Excédent antérieur	0,00	0,00%
0,40	Provisions	0,00	0,00%	0,40	Reprise / provisions	0,00	0,00%
	TOTAL	851849.31	40.46%		TOTAL	851849.31	40.46%
	RESULTAT PREVISIONNEL	2105451.89	100,00%			2105451.89	100,00%

1/ VOTE DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 et suivants,

VU les délibérations de l'assemblée portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010,

APRES avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter le projet de budget 2011, qui comprend un budget principal et un budget annexe ou rattaché, ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Investissement	851 849,31	851 849,31
Fonctionnement	1 253 602,58	1 253 602,58
Total	2 105 451,89	2 105 451,89
EAU & ASSAINISSEMENT		
Investissement	1 072 059,44	1 072 059,44
Fonctionnement	43 438,06	43 438,06
Total	1 115 497,50	1 115 497,50
Investissement	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00
Total	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	3 220 949,39	3 220 949,39

CHARGE le Maire et le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision,

2/ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
VU la loi de finances,
VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2011,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011, comme suit :

	TAUX N-1	TAUX N	BASES N	PRODUIT N
TH	22,51%	22,51%	729 200	164 143
FB	36,59%	36,59%	586 600	214 637
FNB	102,08%	102,08%	129 700	132 398
TP / T.P.U	0,00%	0,00%	0	0
TOTAL				511 178

Le Maire et le Receveur de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2010 (Rappel de la décision du 04.04.2011)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDERANT que le résultat de l'exercice 2010 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- Soit lors du budget supplémentaire, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

CONSIDERANT que le résultat 2010 doit combler en priorité le besoin de financement,

APRES avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2010, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : RESULTAT 2010	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	238606.65
Résultat antérieur reporté	136283.35
BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2010 (001)	-34537.01
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2010	-170297.85
Besoin de financement	-204834.86
AFFECTATION	
Affectation en réserve (1068)	204834.86
Report en fonctionnement (002)	170055.14

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : RESULTAT 2010	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2010 A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	16427.14
Résultat antérieur reporté	38033.60
BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2010 (001)	+32813.47
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2010	-71470.98
Besoin de financement	+38657.51
AFFECTATION	
Affectation en réserve (1068)	38657.51
Report en fonctionnement (002)	15803.23

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2011

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2011

BUDGET PRIMITIF EAU & ASSAINISSEMENT 2011

STRUCTURE ET RATIOS

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'EXPLOITATION							
CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX	CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX
			0,00%				0,00%
11	Charges générales	2331.60	0,21%	70	Produits des services	24844.06	2.23%
615	Entretien, réparation	20387.22	1.83%	71	Variation stocks	0,00	0,00%
12	Charges de perso.	-	0,00%	72	Prod immobilisée	0,00	0,00%
14	Atténuation	0,00	0,00%				0,00%
			0,00%				0,00%
65	Autres charges	0,00	0,00%				0,00%
	(Elus, cotis., subv)		0,00%	74	Dotations & Particip	2396.10	0.21%
			0,00%				0,00%
66	Charges financ.	3901.13	0.35%	75	Autres produits	0,00	0,00%
			0,00%				0,00%
67	Charges exception	0,00	0,00%	76	Produits financiers	0,00	0,00%
			0,00%				0,00%
			0,00%	77	Produits exception.	394.67	0.04%
			0,00%	79	Transferts charges	0,00	0,00%
0,23	Transfert	13228.11	1.19%	0,13	Atténuation charges	0,00	0,00%
68	Prov. / Dotations	3 590,00	0.32%	78	Reprise /Provisions	0,00	0,00%
0,02	Déficit antérieur		0,00%	0,02	Résultats antérieurs	15803.23	1.42%
	TOTAL	43438.06	3.89%		TOTAL	43438.06	3.89%
SECTION D'INVESTISSEMENT							
13	Subv. Invest.	394,67	0.04%				0,00%
16	Remb. capital	2178.61	0.20%	10222	FCTVA	166642.00	14.94%
20@	Immo. Inc.ONA	-	0,00%	1068	Affectation N-1	38657.51	3.47%
20	Frais d'études		0,00%	13	Subventions	643128.35	57.65%
21	Immo. Corporelles		0,00%	20	Imm. Incorporelles	0,00	0,00%
23	Immob. en cours		0,00%	16	Créances / Prêts	174000.00	15.60%
	Ss-total opérations	1069486.16	95.88%	27	Créances	0,00	0,00%
27	Créances	0,00	0,00%	0,21	Transfert	13228.11	1.19%

0,01	Déficit antérieur	0,00	0,00%	0,01	Excédent antérieur	32813.47	2.94%
28	Provisions	0,00	0,00%	28	Ammort. Immobilis.	3590,00	0.32%
	TOTAL	1072059.44	96.11%		TOTAL	1072059.44	96.11%
	RESULTAT PREVISIONNEL	1115497.50	100,00%			1115497.50	100,00%

1/ VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'EXERCICE 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 et suivants,
VU les délibérations de l'assemblée portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010,

APRES avis favorable de la commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter le projet de budget 2011, ainsi qu'il suit :

EAU & ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 072 059,44	1 072 059,44
Exploitation	43 438,06	43 438,06
Total	1 115 497,50	1 115 497,50

CHARGE le Maire et le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision,

2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2010 (rappel de la décision du 04.04.2011)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDERANT que le résultat de l'exercice 2010 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- Soit lors du budget supplémentaire, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

CONSIDERANT que le résultat 2010 doit combler en priorité le besoin de financement,

APRES avis favorable de la commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2010, comme suit :

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : RESULTAT 2010	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	16427.14
Résultat antérieur reporté	38033.60
BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2010 (001)	+32813.47
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2010	-71470.98
Besoin de financement	+38657.51
AFFECTATION	
Affectation en réserve (1068)	38657.51
Report en fonctionnement (002)	15803.23

QUESTIONS DIVERSES

Une communication a été faite sur des affaires en cours et les suggestions suivantes:

1. l'évocation des dossiers actuellement traités par les différents groupes de travail.
2. Antenne-relais de la société « Orange » : l'opérateur de communications électroniques s'est rapproché de nos services avec la volonté de louer une parcelle communale afin d'y implanter les équipements techniques nécessaires à son activité. Comme pour la société S.F.R, les membres présents émettent un accord de principe pour l'installation d'une antenne sur la parcelle cadastrée A 305 en contrepartie d'un loyer annuel de 4500€.
3. Acquisition d'un terrain au Lac : le deuxième adjoint au maire avait contacté Mme DAULY Geneviève en octobre 2010 pour lui proposer l'achat de sa parcelle cadastrée A 549. Cette friche serait utile aux services municipaux pour créer un chemin piétonnier autour du lac d'agrément. Un accord de principe est formulé par les conseillers municipaux afin d'aboutir à une transaction au prix principal de 5000€ avec la propriétaire de ce bien.
4. Ecole numérique Rurale : le parc informatique de l'école se renforce avec l'acquisition de six nouveaux ordinateurs pour l'initiation des élèves. La directrice souhaite que soit installé un dispositif d'alarme dans la pièce réservée à cette activité. L'assemblée décide que des barreaux équiperont, d'abord, la fenêtre du bureau de la salle informatique. Par ailleurs, les frais relatifs à la remise à niveau de certains matériels du parc informatique de l'école seront pris en charge par le budget de fonctionnement affecté au service des écoles. Ces crédits seront éventuellement abondés si besoin.
5. Sécurité incendie : des devis ont été transmis par la société Littoral Sécurité Incendie pour l'installation d'une alarme incendie dans quelques bâtiments communaux notamment l'école et la mairie. Ils s'élèvent respectivement à 2242.50€TTC et à 1883.70€TTC. Ces montants doivent être complétés des frais de branchements. Les élus attendent ce supplément d'information pour se prononcer.
6. Personnel communal : le document unique qui retrace les conditions et les éléments de sécurité au travail fait ressortir une dépense prévisionnelle pour la mise en conformité de certains postes qui reste à finaliser.
7. Urbanisme : un projet de lotissement a été proposé par un aménageur sur le secteur du Tinal d'Abrens.
8. Retenue collinaire : l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2000-11-2613 du 18 novembre 2009 classe le barrage de Laure-Minervois en catégorie « C ». Pour être conforme aux dispositions réglementaires en vigueur, il convient de mettre à jour le dossier de l'ouvrage et du registre, de rédiger les consignes fixant les instructions de surveillance en période de crue et précisant le contenu des visites techniques afin d'assurer l'exploitation légale de l'ouvrage.

- Le Maire **PROPOSERA** aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser les présentes délibérations.
- Le présent document fera, en outre, l'objet d'un affichage en mairie et une copie sera adressée aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 20 minutes.
Suivent les signatures des membres présents.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du
20 avril 2011

Numéros d'ordre des délibérations prises:			
du n°	11	au n°	12

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Rang	Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
1	Jean LOUBAT Maire		
2	Emile RAGGINI 1 ^{er} Adjoint		
3	André CARBONNEL 2 ^{ème} Adjoint		
4	Geneviève FOURNIL 3 ^{ème} Adjoint		
5	Guillaume BOU Conseiller Municipal	Bernard GRACIA	
6	Christian CAMPOY Conseiller Municipal		
7	Marc LLANAS Conseiller Municipal	Emile RAGGINI	
8	Ginette NAVARRO Conseillère Municipale		
9	Nicole GIORGINO Conseillère Municipale	Julien BRIANC	
10	Géraldine GAY Conseillère Municipale		
11	Julien BRIANC Conseiller Municipal		
12	Stéphane ALLIER Conseiller Municipal		
13	Bernard GRACIA Conseiller Municipal		
14	Jean-François RUIZ Conseiller Municipal		
15	Régis VIE Conseiller Municipal	0	(démissionnaire)

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil municipal pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.

